

Convocation adressée le 6 juin 2023

Compte rendu affiché le 19 juin 2023

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 6 juin 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Stéphanie LEGER ; Richard MARION, Patrick ODIARD, Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN, Florence VERNEY-CARRON

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL, Cédric VAN STYVENDAEL

Absentes : Samira BACHA HIMEUR ; Corinne SUBAI,

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Patrick ODIARD

2023-20

NOMENCLATURE COMPTABLE M57 – FONGIBILITE DES CREDITS

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Lors de sa séance du 22 juin 2022 le comité syndical a décidé la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable et budgétaire M57 à compter de l'exercice 2023.

La M57 donne la faculté à l'assemblée délibérante de déléguer à la présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). La présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Jusqu'à présent, une décision modificative proposée au vote du comité syndical est nécessaire pour procéder à des virements de crédits entre chapitres.

Cependant, le nombre et le calendrier des séances publiques du comité syndical ne permettent pas toujours de répondre aux besoins urgents de disponibilités. La mise en place de la fongibilité des crédits entre chapitres, dans les conditions indiquées ci-dessus, offrirait une plus grande souplesse de gestion.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ donne délégation à Madame la président du syndicat mixte pour procéder à des virements de crédits entre chapitres conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales précitées ;

✓ dit qu'il sera rendu compte des mouvements de crédits effectués à la plus proche séance du comité syndical suivant ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 12 juin 2023

Convocation adressée le 6 juin 2023

Compte rendu affiché le 19 juin 2023

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 6 juin 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne YouTube du conservatoire.

Présent(es) : Stéphanie LEGER ; Richard MARION, Patrick ODIARD, Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN, Florence VERNEY-CARRON

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL, Cédric VAN STYVENDAEL

Absentes : Samira BACHA HIMEUR ; Corinne SUBAI,

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Patrick ODIARD

2023-21

**RENOVATION DE 4 SALLES DANS LE BATIMENT A – AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE
DE SIGNER LE MARCHÉ**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Des travaux de rénovations sont prévus au cours de l'été 2023 dans le bâtiment A, notamment dans les salles de percussions.

Quatre salles seront entièrement réhabilitées (sols, murs, plafond, éclairage, changement des huisseries) et recevront un traitement acoustique.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un marché à procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et R 2123-4 à R 2123-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel à candidature a été publié en ligne le 16 mars 2023.

Deux offres ont été reçues.

Après analyse des dossiers, il est proposé d'attribuer le marché à l'offre présentée par la société MR3G, dont le siège social est situé 2 rue Augustin Fresnel à Chassieu (69680).

Le montant des travaux s'élève à un total de 155 482,80 € TTC.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** l'attribution du marché de travaux à la société MR3G pour un montant total de 155 482,50 € TTC;

✓ **autorise** la présidente à signer le marché et tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT